

PRUEBAS DE ACCESO A LOS CICLOS FORMATIVOS DE GRADO SUPERIOR
Convocatoria de 16 de junio de 2022 (Resolución de 14 de febrero de 2022)

DATOS DEL ASPIRANTE		CALIFICACIÓN
Apellidos:		
Nombre:	D.N.I.:	

GRADO SUPERIOR – PARTE ESPECÍFICA
Opción A2.- LENGUA EXTRANJERA-FRANCÉS

Mantenga su **DNI en lugar visible** durante la realización de la prueba.
Lea detenidamente los **enunciados** de las cuestiones.
 Cuide la presentación (orden, claridad y limpieza). **Destaque las soluciones.**
Duración de la prueba: 2 HORAS

Pas toujours facile de se déplacer en ville

Se déplacer en ville, ce n'est pas toujours facile. Les grandes villes proposent depuis longtemps des moyens de transport, mais ces derniers ont aussi leurs inconvénients:

Le métro est très fréquenté aux heures de pointe, et on ne s'y sent pas toujours en sécurité après certaines heures. Le bus est certes très pratique, mais très dépendant de la qualité du trafic. Les VTC et les taxis sont trop chers pour une utilisation quotidienne. Le tramway, quant à lui, ne couvre qu'une zone très limitée de l'espace urbain. On peut bien sûr prendre sa voiture ou pratiquer le covoiturage, mais les embouteillages ou les difficultés pour se garer sont nombreux et l'heure d'arrivée à un rendez-vous n'est jamais garantie. Depuis les années 2000, on constate un changement de mentalité. Les médias, les entreprises, les municipalités, les écologistes invitent de plus en plus les citoyens à utiliser leurs vélos pour circuler dans les grandes villes. Il n'est pas forcément nécessaire de posséder un vélo. En effet, les services de location se sont développés un peu partout : c'est le cas du [Vélib](#) à Paris et du Vélo'v à [Lyon](#). Et la baisse des prix des vélos électriques en a accéléré la démocratisation permettant aux moins sportifs de grimper des côtes qui pourraient parfois figurer sur le parcours du [Tour de France](#). Enfin, pour permettre aux cyclistes de se déplacer en toute sécurité, un vrai réseau de pistes cyclables, à l'instar de Strasbourg, a été aménagé dans la plupart des grandes agglomérations.

Et la trottinette électrique arriva

Depuis quelques années, un nouveau moyen de transport est apparu dans les villes, la trottinette électrique : légère, petite, elle est plus facile à ranger qu'un vélo, et elle a séduit très vite un public jeune et ouvert à la nouveauté.

Son succès a généré beaucoup de réactions négatives. Elle a été perçue comme un moyen de transport puéril. Et comme elle était, à ses débuts, utilisée sur les trottoirs, elle a occasionné de nombreux accidents. La multiplication des accidents dus à la trottinette a exacerbé la colère des piétons et entraîné une réaction quasi immédiate des autorités. Ainsi la trottinette électrique est maintenant interdite aux moins de 12 ans et une assurance est désormais obligatoire. Sa vitesse est limitée à 25 km/h et son utilisation est interdite sur les trottoirs. La trottinette électrique est aussi limitée aux pistes cyclables ou sur la chaussée, entraînant des conflits avec les cyclistes et les automobilistes. Enfin, pour être bien visible, un gilet jaune est obligatoire la nuit, ce qui rend son utilisateur beaucoup moins stylé, forcément. Ces nouvelles contraintes vont-elles mettre un terme au développement de la trottinette ? ou ce moyen de transport est-il voué à s'installer durablement dans le paysage urbain ? Seul l'avenir nous le dira !

QUESTIONS

1. COMPRÉHENSION (3 points)

a. Vrai ou faux. D'après le texte dites si c'est vrai ou faux et justifiez votre réponse avec une phrase du texte :

- La trottinette électrique séduit les séniors.

Justification :

- La trottinette va forcément s'imposer dans le paysage urbain.

Justification :

b. Répondez aux questions sans recopier le texte :

- Qu'est-ce qui a permis le développement de l'utilisation du vélo en ville ?

- Pourquoi les piétons se sont mis (au début) contre les trottinettes ?

2. LEXIQUE (2 points)

a. Trouvez dans le texte un antonyme du mot : «avantages».

b. Trouvez dans le texte le mot correspondant à la suivante définition : « Ensemble formé de lignes ou d'éléments qui communiquent ou s'entrecroisent ».

c. Donnez une définition du mot « covoiturage ».

d. Expliquez avec vos propres mots : « grimper des côtes ».

3. GRAMMAIRE (3 points)

a. Mettez la phrase suivante au pluriel :

«Depuis quelques années, un nouveau moyen de transport est apparu dans les villes»

b. Changez le verbe de cette phrase au futur:

« On peut bien sûr prendre sa voiture ou pratiquer le covoiturage. »

c. Réécrivez la phrase suivante en utilisant le pronom ON comme sujet :

« Sa vitesse est limitée à 25 km/h et son utilisation est interdite sur les trottoirs. »

4. COMPOSITION (2 points)

On déconseille de prendre la voiture pour des trajets de moins de 2 kilomètres, qu'en pensez-vous ? (60 mots environ).